

Le Congrès du Syndicat National des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement (SNP2E) réuni au Cap d'Agde du 21 au 23 septembre 2021

Le collège des Personnels Exploitation réaffirme son soutien à la Confédération FORCE OUVRIÈRE ainsi qu'à la Fédération FEETS dont nous saluons ici le travail.

Dans le contexte actuel de crise sociale et sanitaire, de réduction budgétaire et de démantèlement des services publics.

Au vu des perspectives qui laissent entrevoir la fin des DIR et une mise en dépôt de bilan de l'établissement VNF :

Le collège des Personnels d'Exploitation :

Condamne les politiques menées par le gouvernement par le biais de la Loi 3Ds, ainsi qu'au travers de la Loi Climat et de la Loi de Transformation de la Fonction publique.

Le collège refuse de céder à une vision des services publics régionalistes qui primerait sur la souveraineté nationale, et **réfute** l'affirmation que tout sera mieux une fois privatisé, idée véhiculée par les hommes politiques qui consiste à désigner les fonctionnaires et la Fonction publique comme incapables d'assurer un fonctionnement pérenne des services publics.

Au cœur de cette tourmente, les Personnels Exploitation ne cessent d'œuvrer, de subir et voient leur population sans cesse diminuer. On leur reproche maintenant et c'est là toute l'absurdité de la chose, de n'être plus assez pour pouvoir utiliser l'intégralité des crédits octroyés, ce qui légitimerait (d'après l'administration) une « décentralisation/privatisation » des services.

Dès lors le collège des PE se doit de :

Revendiquer le maintien du service des DIR dans le giron de l'État en tant que grand service public.

Réclamer la renationalisation des autoroutes concédées.

Rejeter catégoriquement le projet de décentralisation des DIR entre les Départements, Régions et autres Métropoles qui vient créer une inégalité de traitement auprès des Personnels Exploitation dans leur déroulement de carrière, mais aussi auprès des usagers des routes /citoyens de ce pays qui ne seront pas traités sur un même pied d'égalité.

Nous constatons et dénonçons les décisions unilatérales prises sur :

- **La baisse** des niveaux de service,
- **La réduction** des effectifs,
- **La dégradation** des conditions de travail,
- **La diminution** incessante du budget alloué aux services,

L'administration met volontairement ses services en mode de fonctionnement dégradé afin de mieux les transférer ou carrément les supprimer.

Le Collège des PE exige que l'administration donne à ses services les moyens humains, matériels et financiers nécessaires afin que les agents puissent remplir correctement et dignement leurs missions de service public aux citoyens.

Le Collège des PE revendique la reconnaissance du travail effectué par ces agents qui œuvrent 24h/24h, 365 jours par an et par tous les temps.

Le collège des PE déplore le trop grand nombre d'accidents, dont plusieurs mortels, qui ont touché les Personnels d'Exploitation, ainsi que le nombre d'agressions verbales et physiques en augmentation constante. **Le collège des PE exige** que la dangerosité de leurs missions soit reconnue.

Le Collège des PE dénonce la baisse de pouvoir d'achat des agents, et **revendique** l'augmentation de la valeur du point d'indice, du régime indemnitaire et donc des pensions.

Le Collège des PE condamne le passage en force du gouvernement qui applique unilatéralement l'accord minoritaire sur l'Avenir de la Fonction publique et sur le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), dont les effets se révèlent catastrophiques pour l'ensemble des corps de fonctionnaires.

Statutaire :

Le collège des PE :

Réclame la mise en place d'un statut pour les Personnels Exploitation qui permette un réel déroulement de carrière sur, à minima 3 grades.

Exige que les taux de promotions soient augmentés, et qu'ils permettent notamment aux agents du grade C3 un accès à la catégorie B mieux dimensionnée et synonyme de progression de carrière.

Revendique que:

- ➔ **Les AE** outre la promotion par Tableau d'Avancement, aient accès à un concours ou examen professionnel pour accéder au grade d'AEP.
- ➔ **Les AEP** soient bénéficiaires d'un taux de promotion plus important jusqu'à CEEP.
- ➔ **Tous les CEEP** nommés avant le 1^{er} janvier 2017 fassent l'objet d'un reclassement au 1^{er} niveau de grade de TSDD en catégorie B, sans perte de rémunération, sans mobilité imposée, en préservant le régime indemnitaire ainsi que le service actif.

Fustige l'administration afin que soit relancé un véritable Plan de requalification en reconnaissance de l'implication des Personnels Exploitation d'encadrement à la gestion des personnels et des centres.

Met en demeure l'administration ministérielle afin qu'elle mette en application les écrits du statut particulier des PETPE prévoyant, entre autres pour :

- **Les AE et AEP** : une formation technique spéciale portant sur la conduite, le fonctionnement et l'entretien courant des engins, ainsi que sur les travaux nécessitant une qualification particulière.
- **Les CEEP** : une formation technique spéciale portant notamment sur la sécurité et la prévention, l'organisation du travail et l'encadrement d'équipes.

Réclame pour les Personnels Exploitation qu'ils soient nommément cités comme bénéficiaires du nouveau statut de fonctionnaire «mort pour le service de la république».

Le collège des PE revendique depuis 5 ans que les agents PETPE décédés dans l'exercice de leurs fonctions aient accès à la reconnaissance de la Nation, et soient nommés au grade immédiatement supérieur.

Ce nouveau statut spécifique intègre également la mise en place d'un statut de «pupille de la République» pour les orphelins des agents décédés. Il assure un suivi par l'État jusqu'à l'âge de 21 ans ce qui, au vu des cursus scolaires actuels, est un âge bien trop court. De ce fait le collège **demande qu'il soit réévalué.**

H.S.C.T. :

Le collège des Personnels Exploitation :

Est effaré que l'État ait décidé de faire disparaître les CHSCT locaux et Ministériels, commissions essentielles à la protection et à la surveillance de l'environnement et des conditions de travail des agents au profit du CSA qui n'en sera qu'un ersatz, aux compétences affaiblies, véritable simulacre de protection et d'avancées en termes d'HSCT.

Déplore que le CHSCT - Ministériel n'assume plus les missions dont il est attributaire et **dénonce** l'incurie des services à garantir le rôle et les compétences de cette commission.

Fustige l'administration afin qu'elle se mette en ordre de bataille, et produise des consignes pour les personnels exposés temporairement aux pics de pollution et durablement aux poussières toxiques.

Revendique que les termes d'application de la **Protection Fonctionnelle**, pour les Personnels Exploitation en particulier dans le cadre des accidents de service soit revus, celle-ci ne s'activant qu'en cas d'agression intentionnelle donc ne permettant pas aux agents victimes d'accidents involontaires de la part de tiers d'en bénéficier.

Se félicite toutefois des avancées faites sur la reconnaissance de l'exposition à l'amiante des personnels.

Déplore que le CHSCT-M cherche à mettre en place une Instruction relative à la prévention des risques liés à l'exposition aux agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) trop timide, et surtout qui ne prend pas en compte l'exposition des agents dans les services qui ont été supprimés (ex : DDE), ou seulement à compter de la date de nomination ou d'intégration dans le service.

Est en colère, car il en est bien pire encore pour l'exposition des personnels aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) que l'administration ne veut pas prendre en compte, car elle considère les ACD comme relevant des règles de générales de prévention du risque alors même qu'ils font l'objet d'une traçabilité prévue dans les articles R.4412-41 et R. 4412-58 du code du travail.

Régime indemnitaire :

Met en garde le ministère contre toute velléité de mise en œuvre du RIFSEEP, ou tout autre procédé d'individualisation des primes pour les personnels d'exploitation.

Exige :

- Une revalorisation de la PTETE à 5000, 6000 et 7000 euros,
- La revalorisation de la prime d'astreinte,

Résolution PE Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

3

**SNP2E - MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot 1 -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

- La revalorisation de l'ISH à hauteur des taux servis en heures supplémentaires,
- Une PSR à la hauteur d'un véritable 13^{ème} mois, ainsi que son déplaçonnement pour les agents échelle C3.

Exige que les agents subissant une modification de leur fiche de poste suite à une réorganisation voient leur PTETE maintenue.

Blâme l'administration de ne pas vouloir prendre en compte la pénibilité de nos missions par la **bonification du service actif** afin que les personnels puissent partir à 57 ans, à taux plein, et de ne pas intégrer l'ensemble du régime indemnitaire dans le **calcul à pension** ; ceci permettrait aux agents de partir avec une pension digne et correcte.

Établissement Public Administratif VNF :

Le collège des PE :

Condamne l'abandon Programmé du petit gabarit qui se voit privé des moyens humains et financiers nécessaires à sa survie.

Refuse la déclassification de certaines voies, notamment le canal des Ardennes et le Canal de la Marne au Rhin Ouest.

Condamne le fait que l'EPA-VNF subordonne le maintien en service de certaines voies d'eau, notamment celles classées en Gestion hydraulique, à la participation financière des collectivités territoriales.

Dénonce le recours à des emplois temporaires, donc précaires, en lieu et place d'emplois pérennes de Personnels d'Exploitation.

Dénonce en outre, les dérives visant à confier à ces personnels des tâches, autres que celles liées à l'exploitation, dans le but de pourvoir au remplacement des personnels titulaires pour faire face aux suppressions de postes.

Revendique le maintien d'un service public de proximité et du socle de NAS négocié en 2015.

Dénonce l'offre de service décrite dans le projet stratégique, avec notamment la quasi-fermeture du réseau en gestion hydraulique.

Condamne la baisse drastique des crédits d'investissement et **exige** des moyens conséquents pour assurer la sécurité des agents et réduire la pénibilité au travail.

Condamne la mise en place de Partenariats Public Privé pour la remise à niveau ou création de nouvelles voies navigables ou d'ouvrages.

Exige que l'entretien et l'exploitation de toutes les voies navigables, actuelles comme futures, demeure effectués par les services et les agents de l'État.

Le collège PE concernant les effectifs et le recrutement :

Exige le respect de l'équilibre entre emploi public et privé tel que défini en 2012 (92/8),

Dénonce les baisses d'effectifs et la vacance de poste de plus en plus élevée au sein de l'EPA-VNF,

Exige la mise en place d'un programme de recrutement à la hauteur des enjeux que représentent les départs massifs à la retraite des 5 prochaines années.

Résolution PE Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

**SNP2E - MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot 1 -
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

Condamne le recours en nette augmentation à l'emploi précaire (CDD publics, CDD privés, saisonniers).

Demande la remise à plat de l'instruction mobilité et en particulier une clarification de la concordance entre les classifications des postes publics et privés.

Personnels Exploitation « Ultramarin » :

Le collège des PE :

Exige des recrutements adaptés aux spécificités DOM pour permettre à chaque service d'assurer correctement ses missions. La surcharge de travail supportée par de nombreux agents, l'écrêtage massif des dépassements d'horaires, et les nombreux cas d'arrêts maladie sont révélateurs du manque avéré d'effectifs.

Réclame l'application de la loi portant sur les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM), et le respect des règles statutaires pour tout recrutement.

Exige une augmentation du nombre de promotions tout grade confondu.

Les agents des services « ultramarin » sont souvent oubliés par la MIGT, et attendent longtemps avant d'avoir une reconnaissance de leurs investissements et de leurs carrières par la Centrale.

Défend le maintien du complément de rémunération (majoration de traitement et indexation) et son extension à l'ensemble des agents exerçant dans les administrations au regard du coût de la vie qui reste supérieur à celui de la France hexagonale.

Exige le rétablissement de l'indexation des pensions de retraite (ITR).

Le collège des Personnels Exploitation se révolte face aux décisions unilatérales prises par le gouvernement et :

Regrette le parti pris du Ministère de « re-sculpter » une partie des grilles indiciaires de certains Personnels Exploitation et pas d'autres, et **dénonce** le fait que les OS n'aient pas été à minima concertées, ce qui interdit toutes négociations et dialogues.

S'oppose à la remise en place du jour de carence.

Refuse le gel du point d'indice et demande l'ouverture de négociations.

Conteste le report des « avancées » du PPCR dont on voit bien qu'il a été fait dans l'urgence et sans connaissance des spécificités du corps des PETPE.

Se révolte face à la stigmatisation des fonctionnaires.

Repousse toutes réflexions de démantèlement ou privatisation des services publics.

Exclu l'idée qu'un jour, il s'assoit à la table de l'administration pour collaborer et se taise !